



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDECHE

Secrétariat Général
DLPLCL
Bureau des Collectivités Locales
Dossier suivi par : Brigitte CURINIER
Tél : 04.75.66.50 54

Procès-verbal de la réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) du 21 avril 2011

Le jeudi 21 avril 2011 à 14H30, s'est tenue à la préfecture de l'Ardèche, salle Jean Moulin, sous la présidence de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet, la réunion d'installation de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) et de présentation du projet du schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI).

Etaient présents :

M. Jean-Paul BARATIER, Maire de Juvinas,
Mme Annie POLLARD-BOULOGNE, Maire de Saint-Bauzile,
M. Roland ROUCAUTE, Maire de Saint Vincent-de-Durfort,
M. Franck JOUFFRE, Maire de Lentillères,
M. René UGHETTO, Maire d'Orgnac l'Aven,
M. Jean-Manuel GARRIDO, Maire de Saint-André-de-Cruzières.,
M. Olivier DUSSOPT, Député de l'Ardèche, Maire d'Annonay,
M. Yves CHASTAN, Sénateur de l'Ardèche, Maire de Privas,
M. Frédéric SAUSSET, Maire de Tournon-sur-Rhône,
M. Maurice WEISS, vice-Président du Conseil Général, Maire de Saint-Agrève,
M. Pierre GIRAUD, Conseiller Général, Maire de Satillieu,
M. Marc BOLOMEY, Conseiller Général, Maire de La Voulte-sur-Rhône,
M. Olivier PEVERELLI, Conseiller Général, Maire de Le Teil,
M. Jacques CHABAL, Conseiller Général, Maire de Le Cheylard,
M. Jean-Paul ROUX, Conseiller Général, Maire de Lussas,
M. Jean-Louis CORDOLA, Maire de Mauves,
M. Henri-Jean ARNAUD, Président de l'Association des Maires de l'Ardèche, Président de la CDC
« Rhône-Crussol »,
M. Jacques GENEST, Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche, Président de la CDC
« Entre Loire et Allier », Conseiller Général, Maire de Coucouron,
M. Jean-Claude TOURNAYRE, Président de la CDC du « Basin d'Annonay »,
M. François VEYREINC, Président de la CDC « Privas-Rhône-Vallées »,
M. Jean-Paul VALLON, Conseiller Général, Président de la CDC du « Pays de Lamastre »,
M. Cédric D'IMPERIO, Président de la CDC « Des Sources de l'Ardèche », maire de Fabras,
M. Philippe FAURE, Président de la CDC des « Cévennes Vivaroises »,
M. Jean-Marie KNOCKAERT, Vice-Président de la CDC du « Val de Ligne », Maire de Chassiers,
M. Bernard VIALLE, Délégué de la CDC « Les Châtaigniers »,
M. Marc CHAMPEL, Président de la CDC « Cévenne et Montagne Ardéchoises », Maire de Saint
Etienne-de-Lugdarès,

M. Robert COTTA, Vice-Président du Conseil Général, Président de la CDC « Barrès Coiron », Maire de Cruas,
M. Jean-Paul CHAUVIN, Conseiller Général, Président de la CDC du « Pays de Saint Félicien »,
Mme Françoise POUJADE, Présidente de la CDC du « Pays Beaume-Drobie », Maire de Ribes,
M. Richard MOLINA, Président de la CDC « Vivarhône »,
M. Jean-Paul CROIZIER, Président de la CDC du « Rhône aux Gorges de l'Ardèche », Maire de Gras,
M. Daniel SERRE, Président de la CDC «Des Gorges de l'Ardèche Terre des Hommes de la Pierre et de l'Eau »,
M. Gérard SAUCLES, Président du SIVOM « Olivier de Serres »,
M. Paul LAVIE, Président du Syndicat Mixte de « Gestion des Gorges de l'Ardèche »,
M. Maurice QUINKAL, Conseiller Général, Maire de Vion,
M. Hervé SAULIGNAC, Conseiller Régional, Vice-Président du Conseil Général,
M. Jean Paul MANIFACIER, Conseiller Général,
M. Jean Pierre CONSTANT, Conseiller Général, Maire d'Aubenas,
Mme Valérie MALAVIEILLE, Conseillère Régionale.

Participaient en outre à la réunion :

M. Dominique-Nicolas JANE, Secrétaire Général de la préfecture,
M. Jean-Yves LE MERRER, Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône,
M. Jean RAMPON, Sous-Préfet de Largentière,
M. Marcel MASMEJEAN, Directeur départemental des Finances Publiques,
M. Claude AGERON, Directeur Départemental des Territoires,
M. Alain TUFFERY, Chef du service « urbanisme et territoires » à la Direction Départementale des Territoires,
M. Pierre FAGET, Directeur des Libertés Publiques, de la Légalité et des Collectivités Locales, à la préfecture,
Mme Nathalie MONTALAND, Chef du bureau des collectivités locales, à la préfecture,
Mme Fabienne DESAGE-GAUTA, du bureau des collectivités locales, à la préfecture,
Mme Brigitte CURINIER, du bureau des collectivités locales, à la préfecture.

Absents-excusés :

M. Patrick COUDENE, Maire de Le Roux,
M. François JACQUART, Conseiller Régional,
M. Jean-Yves MEYER, représentant la CDC « Du Pays d'Aubenas-Vals »,

Pouvoir :

Un pouvoir donné par M. Meyer à M. Arnaud.

I - Installation de la commission :

M. Le Préfet accueille les participants et les remercie pour leur présence. Après avoir vérifié que le quorum, fixé à la moitié des membres présents, est atteint, il installe la commission en rappelant que c'est la première réunion dans sa nouvelle configuration : 42 membres, au lieu de 40 répartis en 7 collèges, représentation renforcée des EPCI à fiscalité propre et des syndicats, prise en compte de la représentation des zones de montagne.

Il souligne le rôle actif de l'Association des Maires de l'Ardèche et de l'Association des Maires Ruraux lors de la constitution de la Commission, ce soutien a permis, en particulier, de respecter les délais contraints fixés par les textes.

Il rappelle que le texte relatif à la réforme de l'intercommunalité, adoptée par le Parlement en décembre 2010, vise à accélérer l'achèvement, la rationalisation et la simplification de la coopération intercommunale et pour cela fixe l'achèvement de la couverture intercommunale du territoire national et le renforcement des périmètres des groupements. Localement, cela se traduira par l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Il s'agit donc là d'une étape très importante dans le processus de mise en place du nouveau cadre intercommunal.

M. Le Préfet insiste sur la dimension juridique de ce document qui sera présenté au cours de la réunion. Issu de la concertation, le schéma adopté ne sera plus un cadre d'évolution mais d'organisation et constituera une base légale pour les décisions relatives à l'intercommunalité.

Il rappelle ensuite les modalités de fonctionnement de la CDCI qui rend des avis -hors période d'adoption du schéma- à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il ajoute que les textes organisent le fonctionnement de cette structure en prévoyant l'élection d'un rapporteur général, de deux assesseurs, d'une formation restreinte et l'adoption du règlement intérieur.

M. le Secrétaire Général, reprend la réglementation en vigueur sur ces différents points et préalablement au dépôt des candidatures, souligne le rôle des élus qui assistent le Président, facilitent le fonctionnement de la commission notamment, lorsqu'elle siège en formation restreinte.

M. le Préfet invite ensuite les membres de la commission à se prononcer sur les candidatures enregistrées.

Élection du rapporteur général :

Une candidature unique a été déclarée en début de séance, celle de M. Cédric D'Imperio, Maire de Fabras, Président de la Communauté de Communes « des Sources de l'Ardèche », représentant les EPCI à fiscalité propre au sein de la CDCI.

Premier tour, résultat du vote à bulletin secret :

- nombre d'électeurs : 42
- nombre de votants : 40
- nombre de bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 40

-M. Cédric D'Imperio, ayant obtenu 40 voix, a été proclamé élu par M. le Préfet.

Il est ensuite procédé à l'élection du premier assesseur.

Élection du premier assesseur :

Une seule candidature a été déclarée en début de séance, celle de M. Olivier Peverelli, Conseiller Général, Maire de Le Teil, représentant les communes au sein de la CDCI.

Premier tour, résultat du vote à bulletin secret :

- nombre d'électeurs : 42
- nombre de votants : 40
- nombre de bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 40

-M. Olivier Peverelli, ayant obtenu 40 voix, a été proclamé élu par M. le Préfet.

Élection du deuxième assesseur :

Un seul candidat s'est présenté en début de séance : M. François Veyreinc, Président de la CDC « Privas-Rhône-Vallées », Maire de Lyas, représentant les EPCI à fiscalité propre au sein de la CDCI.

Premier tour, résultat du vote à bulletin secret :

- nombre d'électeurs : 42
- nombre de votants : 40
- nombre de bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 40

-M. François Veyreinc, ayant obtenu 40 voix, a été proclamé élu par M. le Préfet.

Il est ensuite procédé à l'élection des **14 membres de la formation restreinte**.

Avec l'accord unanime des membres de la CDCI, il est procédé à un regroupement des candidats et organisé un seul vote, par collège concerné. L'élection se fait « à main levée » sur la base des candidatures présentées pour chaque collège.

Candidatures présentées au titre de la représentation des Maires (soit 9 candidats) :

- Mme Annie Pollard-Boulogne**, Maire de Saint Bazile, représentant au sein de la CDCI, les communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département
- M. Roland Roucaute**, Maire de Saint Vincent-de-Durfort, représentant au sein de la CDCI, les communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département,
- M. Franck Jouffre**, Maire de Lentilleres, représentant au sein de la CDCI, les communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département,
- M. Jean-Manuel Garrido**, Maire de Saint André-de-Cruzières représentant, au sein de la CDCI, les communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département,
- M. Olivier Dussopt**, Député de l'Ardèche, Maire d'Annonay, représentant au sein de la CDCI, les communes les plus peuplées du département,
- M. Frédéric Sausset**, Maire de Tournon-sur-Rhône, représentant au sein de la CDCI, les communes les plus peuplées du département,
- M. Marc Bolomey**, Maire de La Voulte-sur-Rhône, représentant au sein de la CDCI, les communes du département,
- M. Maurice Weiss**, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Saint-Agrève, représentant au sein de la CDCI, les communes du département,
- M. Jacques Chabal**, Conseiller Général, Maire de Le Cheylard, représentant au sein de la CDCI, les communes du département.

-nombre d'électeurs des collèges n° 1, n° 2, n° 3 représentant les communes : 17

-nombre de votants : 16

-nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés pour chaque candidat : 16

Les 9 candidats sont déclarés élus.

Candidatures présentées au titre de la représentation des EPCI à fiscalité propre (soit 4 candidats) :

- M. Henri-Jean Arnaud**, Président de la CDC « Rhône Crussol »,
- M. Jacques Genest**, Conseiller Général, Maire de Coucouron, Président de la CDC « entre Loire et Allier »,
- M. Robert Cotta**, Vice-Président du Conseil Général, Président de la CDC « Barrès Coiron »,
- M. Jean-Yves Meyer**, Président de la CDC du « Pays d'Aubenas-Vals ».

-nombre d'électeurs du collège n° 4 représentant les EPCI à fiscalité propre : 17

-nombre de votants : 17

-nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés pour chaque candidat : 17

Les quatre candidats sont déclarés élus.

Candidature présentée au titre de la représentation des syndicats de communes et syndicats mixtes (soit 1 candidat) :

-**M. Gérard Saucles**, Maire de Lavilledieu, Président du SIVOM « Olivier de Serres ».

-nombre d'électeurs du collège n° 5 représentant les syndicats de communes et syndicats mixtes : 02

-nombre de votants : 02

-nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 02

Le candidat est déclaré élu.

M. le Préfet, après avoir félicité les nouveaux élus de la commission, invite tous les membres de la commission à se prononcer sur le projet de **règlement intérieur** qui leur a été transmis.

-nombre d'électeurs : 42
-nombre de votants : 40
-nombre de bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 40

Le règlement intérieur est adopté.

M. le Préfet aborde ensuite le point II de l'ordre du jour consacré à la présentation du schéma départemental de coopération intercommunal.

II – Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) :

M. le Préfet rappelle le contexte local dans lequel se situe cette réforme : historique de la création des EPCI, leurs limites (identiques à celles signalées pour la France, par la cour des comptes, à plusieurs reprises dans son rapport annuel) : manque de pertinence de certains périmètres communautaires, taille insuffisante de certains EPCI, transferts de compétences trop restreints pour pouvoir porter de véritables projets communautaires, syndicats pré existants maintenus en doublons.

Il évoque ensuite les étapes et le calendrier d'élaboration du schéma :

- ↳ élaboration, par le représentant de l'Etat, du projet entre le mois de février 2011 et ce jour,
- ↳ présentation du projet lors de cette première réunion de la CDCI recomposée,
- ↳ consultation de l'ensemble des collectivités impactées par les changements proposés ; celles-ci feront connaître leur avis dans le délai de trois mois, soit jusqu'en juillet 2011. L'absence d'avis est interprétée comme étant un avis favorable.
En ce qui concerne les projets interdépartementaux, les CDCI départementales seront consultées.
- ↳ Au mois d'août 2011, le projet de schéma et les avis précités seront retransmis aux membres de la CDCI qui, à compter de cette transmission, se prononcera dans un délai de 4 mois. L'absence d'avis est réputé correspondre à un avis favorable. Les modifications adoptées à la majorité des 2/3 des membres sont intégrées dans le projet.
Une fois adopté, le schéma sera le cadre de référence de l'intercommunalité jusqu'à sa modification, prévue dans 6 ans.
- ↳ Avant le 31 décembre 2011, un arrêté préfectoral formalisera ce travail.
- ↳ Une période dite de « pouvoir temporaire du Préfet » s'ouvrira alors jusqu'au 1er juillet 2013. Il s'agira de faciliter l'intégration des communes isolées, de rendre plus cohérent les périmètres des EPCI et des syndicats mixtes fermés. Les conditions d'accord des conseils municipaux des communes membres de ces structures seront assouplies (1/2 des organes délibérants représentant 1/2 de la population, au lieu des 2/3 des organes délibérants représentant 1/2 de la population, ou, « *vice-versa* »).
- ↳ Le 1^{er} juin 2013 : retour au droit commun de l'intercommunalité.

En ce qui concerne l'élaboration du schéma départemental, il déclare avoir été attentif à la mise en place de structures aux dimensions significatives, en vue d'un maillage équilibré du département pour faire face aux enjeux du territoire et de son développement.

Il ajoute qu'à partir d'une large collecte d'expertises réalisées par les services de l'Etat, des avis qu'il a sollicités, tant auprès des instances économiques que des élus (Conseillers Généraux, parlementaires, associations des Maires ...) ou des Préfets des départements voisins, du travail effectué par les Sous-préfets d'arrondissement, il a voulu faire prévaloir l'idée de l'équilibre et de la solidarité en Ardèche, à travers ce projet.

En effet, les enjeux pour l'avenir sont primordiaux : il s'agit d'assurer la survie des territoires, notamment les plus enclavés et d'éviter une désertification du territoire.

L'Ardèche est un département à dominante rurale dont 60 % du territoire est situé en zone de montagne. Le département est émaillé de petits bassins de vie ; il existe, d'un bassin de vie à l'autre, d'importantes disparités démographiques.

Ces données ont façonné une intercommunalité caractéristique :

- 152 structures intercommunales, comprenant 36 communautés de communes dont 16 à fiscalité additionnelle.
- une moyenne de 8,83 communes par CDCI,
- dans le même temps, on constate que 97,3 % des communes ardéchoises et 99 % de la population sont regroupées dans un EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire plus que la moyenne nationale.

Les changements proposés résultent directement des caractéristiques précitées :

- Une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (suppression des enclaves et discontinuités territoriales),
- rationalisation des périmètres de ces établissements ce qui conduit à prévoir une réduction du nombre des EPCI (dont le siège est en Ardèche) de 36 à 18,
- réduction du nombre de groupements de moins de 5 000 habitants,
- amélioration de la cohérence des périmètres et accroissement de la solidarité financière.

Après avoir présenté les cartes de l'intercommunalité, actuelles et celle proposée, **M. le Préfet** précise que les modifications sus évoquées inscrites dans le projet de schéma, vont être communiquées à toutes les communes concernées par le changement.

Il donne ensuite la parole aux élus.

M. Dussopt remercie M. le Préfet pour la qualité du travail accompli et l'écoute particulière dont il a su faire preuve pendant le temps d'élaboration du projet de schéma.

Il a toutefois, les interrogations suivantes :

- difficulté rencontrée pour synchroniser la date de fusion de syndicats de rivières et la date de fin des contrats conclus lorsqu'ils s'achèvent à des dates différentes. Comment fait-on ?
- quelle est la compatibilité entre la future progression des Coefficients d'Intégration Fiscaux (CIF) des EPCI à fiscalité propre et l'enveloppe des dotations aux intercommunalités, gelée pendant trois ans ?

M. le Préfet répond, en ce qui concerne la fusion des syndicats de rivières, que le problème est réel ce qui justifiera, en son temps, l'accompagnement des services de l'Etat ; en ce qui concerne l'abondement des dotations de l'Etat, il ne peut répondre à la place du Ministre saisi, par ailleurs, par l'intervenant.

M. Chastan remercie M. le Préfet pour la concertation qu'il a mise en place et dit avoir apprécié le souci de l'Etat d'organiser une solidarité entre structures riches et pauvres.

En ce qui le concerne, il déclare être d'accord sur le projet de création d'une communauté d'agglomération qui s'ouvre plus largement sur la vallée du Rhône mais il s'interroge néanmoins, d'un point de vue pratique, sur la réalisation de cette proposition qui va induire l'éclatement de structures existantes.

M. le Préfet répond qu'il faut très rapidement engager une réflexion au sein des collectivités concernées et anticiper la question du transfert des compétences et des moyens d'une structure à l'autre.

M. Genest dit avoir, de même, apprécié l'esprit de concertation qui a prévalu pour ce dossier. Il observe que les territoires ruraux, par nature, se prêtent mal aux regroupements. Toutefois, les membres de l'Association des Maire Ruraux vont travailler sur la base du document proposé.

M. le Préfet répond qu'il prendra connaissance avec grand intérêt des avis des collectivités qui vont être impactées par le schéma.

M. Genest, en tant que Président du syndicat départemental d'énergies, demande que d'un point de vue pratique, l'on préserve momentanément l'existence des Syndicats Intercommunaux d'Energie (SIE).

M. Arnaud remercie à son tour M. le Préfet pour la « sagesse » des propositions formulées dans le cadre du schéma. Il considère que ce document est un bon canevas d'étude et de réflexion. Il souhaite toutefois que l'Etat associe aux compétences retenues, les moyens financiers.

M. le Préfet répond qu'à compter du 1er janvier 2012, il faudra construire ces nouvelles collectivités en leur donnant un contenu afin d'être prêt pour l'échéance de 2014.

M. Saulignac remercie M. le Préfet pour la consultation effectuée qu'il déclare être exemplaire. En ce qui concerne la rédaction du schéma, il souhaiterait que dans la partie historique apparaisse clairement le fait que l'intercommunalité à fiscalité propre s'est surtout construite en Ardèche à partir des années 2003-2004 et que beaucoup de structures sont encore en cours de consolidation. Il s'interroge sur les possibilités de l'Etat pour abonder financièrement cette montée en puissance de l'intercommunalité.

Il rappelle que le Conseil Général n'est pas acteur de premier plan dans ce processus de réflexion sur l'intercommunalité mais qu'il a néanmoins certaines attentes comme :

-la construction d'ensembles intercommunaux qui structurent le territoire (une communauté d'agglomération d'Annonay, par exemple) et qui auront un rôle à jouer dans le développement des communes périurbaines.

-le respect des particularismes de l'Ardèche. Il existe des disparités démographiques très fortes dans le département ; s'il est logique qu'en deçà d'un certain seuil, il n'y ait pas de projet, il serait dommageable, par contre, que certaines dynamiques interdépartementales amorcées ne soient pas prises en compte.

-la mise en place d'une solidarité : que la façade rhodanienne, plus nantie, ne laisse pas l'arrière-pays de côté. De ce point de vue, la position de la CDC « Barrès Coiron » est regrettable.

M. le Préfet répond qu'il sera tenu compte de cette requête et que le projet de schéma sera modifié pour mentionner le rappel historique sollicité. En ce qui concerne l'inter départementalité, il ajoute que cela pourrait constituer une étape, à terme, le projet actuel étant à réaliser dans des temps très contraints.

M. Arnaud regrette que le Préfet de la Drôme n'ait pas souhaité intégrer dans l'agglomération valentinoise les 3 communes ardéchoises de Guilherand-Granges, Saint-Péray et Cornas qui ont participé à la préfiguration de la communauté d'agglomération valentinoise et se sont financièrement investies dans cette opération.

M. Manificier s'étonne de ce que les regroupements proposés s'appuient sur des données différentes d'une CDC à l'autre.

M. Tournayre note l'absence de propositions concernant les communes ardéchoises de la CDC « Rhône Valloire ».

M. le Préfet répond que les communes ardéchoises de Peyraud, Champagne, Saint-Etienne-de-Valoux, Andance, font partie de la CDC « Rhône Valloire » dont le siège est dans la Drôme ; le Préfet de la Drôme lui a fait part de leur attachement à rester dans la structure actuelle ; en conséquence il n'a émis aucune proposition bien qu'il ait estimé qu'il y aurait une cohérence à les intégrer dans une structure d'Ardèche du nord comme la communauté d'agglomération d'Annonay qui s'ouvrirait ainsi sur la vallée du Rhône.

M. Molina précise que ce groupe de communes, partiellement frontalier avec le département de l'Isère, pourrait aussi le rejoindre en raison des liens qui existent déjà.

M. Veyreinc déclare être satisfait de l'évocation du centre Ardèche en tant que partie d'une communauté d'agglomération ; il regrette que la CDC « Barres Coiron » n'y participe pas alors qu'il y aurait une nécessité de solidarité.

M. Bolomey regrette que « le Préfet de la Drôme effectue la démarche de venir chercher les communes ardéchoises qui l'intéressent ». En ce qui concerne l'Ardèche, il dit que des contacts viennent d'être pris avec des élus du « Val de Drôme » (de Livron et de Loriol) et qu'il serait intéressant de les associer à la communauté d'agglomération de « Privas-Rhône-Vallées ».

M. le Préfet répond que cela regrouperait alors un ensemble de 60 000 habitants et constituerait donc un projet peut-être trop ambitieux, dans un premier temps.

M. Giraud demande que l'on intègre dans le schéma des renseignements portant systématiquement sur la population, les potentiels fiscaux et les Coefficients d'Intégration Fiscale (CIF) en tant qu'éléments importants d'appréciation.

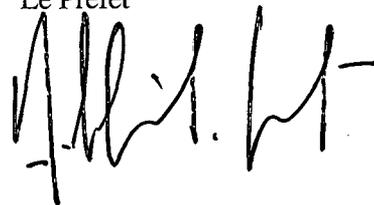
M. le Préfet répond que cette demande sera immédiatement prise en compte dans le projet.

M. Sausset exprime ses remerciements à M. le Sous-préfet de Tournon-sur-Rhône qui a permis de faire avancer le dossier de l'intercommunalité dans son arrondissement.

M. le Préfet, en l'absence de questions supplémentaires, lève la séance à 18 h00, après avoir remercié les élus pour leur participation constructive et leur avoir rappelé que le projet de schéma, modifié à leur demande, va leur être communiqué très prochainement.

Fait à Privas, le

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. de S. Q.', written over a horizontal line.

Amaury de SAINT-QUENTIN.